

Ensemble pour bâtir leur avenir !

Chers élèves,
Chers parents,

C'est avec beaucoup de fierté que le personnel de l'école des Pionniers vous présente son code de vie. Il contient plusieurs informations qui contribueront au bien-être, à la réussite et à la sécurité des élèves. La majorité des élèves comprennent et respectent les règles établies. Cependant, il arrive que certains aient quelques oublis.

L'école des Pionniers prône un code de vie éducatif et non punitif. Il reconnaît le droit à l'erreur et encourage les comportements positifs. Les valeurs qui sous-tendent les règles de vie sont **le respect, l'autonomie, l'engagement et la collaboration.**

Les règles de vie s'appliquent durant les heures de classe, au service de garde, sur les terrains de l'école, dans les autobus scolaires et à tout autre endroit où se tient une activité sous la responsabilité de l'école.

Pour aider les enfants à se construire intérieurement et à développer leur estime de soi si importante pour leur avenir, nous avons besoin de l'engagement de tous : parents, élèves et personnel de l'école.

Bonne année scolaire!

Document approuvé par le conseil d'établissement le 18 juin 2025

Règles	Raisons	Conséquences positives possibles	Conséquences éducatives possibles	Mesures d'aide possibles
Je respecte les autres en paroles et en gestes et j'utilise le vouvoiement avec l'adulte (monsieur/madame).	<ul style="list-style-type: none"> Pour ma sécurité; Pour me sentir bien; Pour me faire des amis. 	<ul style="list-style-type: none"> Encouragements ou félicitations verbales ou écrites; 	<ul style="list-style-type: none"> Avertissement; 	<ul style="list-style-type: none"> Rappel de la règle;
Je prends soin du matériel et des lieux.	<ul style="list-style-type: none"> Pour garder le matériel en bon état; Pour vivre dans un milieu propre et agréable. 	<ul style="list-style-type: none"> Communication verbale et/ou écrite avec les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> Pratique du comportement attendu; 	<ul style="list-style-type: none"> Retour sur le comportement attendu; Réflexion écrite ou illustrée;
Je marche et je parle à voix basse lorsque je me déplace dans l'école, en dehors des heures de cours.	<ul style="list-style-type: none"> Pour ma sécurité et le bien-être de tout le monde; Pour permettre un climat propice aux apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> Privilèges/récompenses (<i>dîner avec l'adulte, congé de devoirs, prolongation de la récréation etc.</i>); 	<ul style="list-style-type: none"> Reprise du temps perdu; 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de l'élève dans son geste de réparation (<i>voir banque d'activités</i>);
L'élève doit avoir une tenue vestimentaire convenable exempte de tout propos violents, vulgaires et discriminatoires qui couvre le ventre et passe par-dessus l'épaule. Les sous-vêtements et les parties intimes ne doivent pas être visibles. De plus, l'élève est tenu d'enlever tout couvre-chef dès qu'il arrive à son crochet.	<ul style="list-style-type: none"> Pour être sécuritaire et confortable; Pour favoriser une bonne hygiène personnelle et une bonne santé. 	<ul style="list-style-type: none"> Mention d'honneur; Activités spéciales (<i>période de jeux en classe, dîner en classe, sortie etc.</i>); Sentiment de fierté et d'appartenance à mon école. 	<ul style="list-style-type: none"> Activité de réflexion (<i>ex. capsules Clin d'œil</i>); Perte de privilège; Communication aux parents; Retrait de la classe ou du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec les parents; Feuille de route; Référence à des services spécialisés (TES, psychologue); Plan d'intervention; Comité d'expertise; Réintégration progressive;
J'apporte uniquement le matériel nécessaire en classe et au service de garde. Le cellulaire et la montre intelligente sont interdits.	<ul style="list-style-type: none"> Pour favoriser ma concentration; Pour éviter la perte d'objets et les vols. 	<p><i>Je suis un modèle pour les autres.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Référence à des ressources externes de l'école (CLSC).

J'ai pris connaissance du code de vie avec mon enfant

Signature du parent

Signature de l'enfant

Date

Mesures d'accompagnement et processus disciplinaire

À l'école des Pionniers, nous distinguons deux types de manquements : mineur et majeur. À chacun de ces types de manquements correspond une procédure d'intervention éducative, graduée et qui responsabilise l'élève. Elle vise à le supporter dans le développement du comportement attendu et approprié. La distinction entre les deux fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

Par ailleurs, l'application des conséquences choisies s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence observée chez l'élève. L'équipe multidisciplinaire se réserve le droit de moduler les interventions de ce protocole en fonction de ces éléments ainsi que de l'intensité des comportements à travailler.

Manquement mineur	Manquement majeur
Comportement de l'élève qui nuît au fonctionnement de la classe ou des autres activités de l'école.	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.
Exemples de comportements : 1- Bousculer, chamaillage, jambette (violence physique); 2- Utiliser un langage inapproprié ou grossier (violence verbale); 3- Rire de l'autre, le ridiculiser (violence verbale); 4- Lancer des roches, des balles de neige ou tout autre objet; 5- Courir dans l'école; 6- Crier; 7- Briser le matériel; 8- Refuser d'obéir à une consigne reliée à la sécurité.	Exemples de comportements : 1- Intimider* ¹ ; 2- Coups, crachat (violence physique); 3- Être impoli envers l'adulte (violence verbale); 4- Menacer ou humilier (violence verbale); 5- Défier directement l'autorité; 6- Voler; 7- Faire du taxage; 8- Faire du vandalisme; 9- Fuguer.

Définition de la violence et de l'intimidation

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

¹ * Référence au plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence dans le but d'évaluer et d'intervenir sur les actions à mettre en place. (référence loi 56)

Gestion des manquements mineurs

Pour tout manquement mineur, un billet de manquement sera complété par l'adulte et remis à l'élève.

Avant de remettre un billet de manquement, des interventions éducatives ont été faites par l'adulte témoin.

Le billet de manquement sera remis à la TES niveau afin qu'il soit placé dans le dossier de l'élève.

Le titulaire comptabilisera le manquement dans le tableau.

1^{er} manquement

- L'adulte témoin remet un billet de manquement à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- L'adulte témoin fait un retour sur la situation et recherche des solutions avec l'élève sur le comportement attendu.
- L'élève fait signer son billet par son parent et le rapporte le lendemain.

2^e manquement

- L'adulte témoin remet un billet de manquement à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- La TES ou le titulaire fait un retour sur la situation et recherche des solutions avec l'élève sur le comportement attendu.
- L'élève devra faire un geste de réparation qu'il aura préalablement choisi avec la TES.
- L'élève fait signer son billet par son parent et le rapporte le lendemain.

3^e manquement

- L'adulte témoin remet un billet de manquement à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion, selon son niveau, qui sera déposée dans le dossier de l'élève.
- La TES ou le titulaire, par téléphone, communique avec le parent.
- L'élève fait signer son billet de manquement et sa fiche de réflexion par son parent et le rapporte le lendemain.

4^e manquement

- L'adulte témoin remet un billet de manquement à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- L'élève fait signer son billet par son parent et le rapporte le lendemain.
- La TES, le titulaire et la direction rencontrent l'élève. Il y a possibilité de mise en place de mesures particulières.

5^e manquement

- L'adulte témoin remet un billet de manquement à l'élève afin de le responsabiliser et d'en informer son parent.
- L'élève fait signer son billet par son parent et le rapporte le lendemain.
- Rencontre entre les différents intervenants concernés (direction, parents, TES, titulaire et l'élève) afin de mettre en place un plan d'intervention personnalisé. L'objectif étant de:
 - Préciser le comportement attendu chez l'élève.
 - Discuter des moyens à prendre pour adopter le comportement attendu;
 - Proposer un contrat d'engagement pour l'élève;
 - S'entendre avec les parents sur le suivi à apporter à leur enfant afin que celui-ci puisse vivre du succès dans la démarche.

Au-delà du 5^e manquement

Il y aura une rencontre avec différents intervenants internes ou externes pour évaluer la situation et revoir l'organisation des services dans le but de répondre aux besoins de l'élève (ex : refaire le plan d'intervention, comité clinique, comité d'expertise, etc.).

Gestion des manquements majeurs

Pour tout manquement majeur, un billet rouge complété par l'adulte témoin, sera remis à l'élève. Le titulaire comptabilisera le manquement dans le tableau.

1^{er} manquement

- L'adulte témoin **avise la direction** de la situation.
- L'adulte témoin remet un **billet rouge**.
- L'élève est **rencontré par la TES** niveau
- La **direction informe le parent**, par téléphone, du comportement de son enfant.
- À l'école ou à la maison, l'élève complète une **fiche de réflexion** qui sera déposée dans le dossier de l'élève ainsi que le billet rouge.
- L'élève devra faire un **geste de réparation** pour réintégrer la classe en étant accompagné selon les circonstances.
- L'élève **fait signer son billet et sa fiche de réflexion** par son parent et par la direction.

2^e manquement

- L'adulte témoin **avise la direction** de la situation.
- En considérant le geste posé, la **direction**, en concertation avec les intervenants concernés, **fixe les modalités de l'arrêt d'agir** ;
- L'adulte témoin remet un **billet rouge**.
- L'élève **fait signer son billet** par son parent et par la direction.
- L'élève est accompagné dans son **geste de réparation** selon les circonstances.
- La **direction rencontre l'élève et son parent**.

3^e manquement

- L'adulte témoin **avise la direction** de la situation.
- En considérant le geste posé, la **direction**, en concertation avec les intervenants concernés, **fixe les modalités de l'arrêt d'agir** ;
- L'adulte témoin remet un **billet rouge**.
- L'élève **fait signer son billet** par son parent et par la direction.
- L'élève est accompagné dans son **geste de réparation**.
- À la suite de l'**analyse du dossier par l'équipe-école**, des **mesures particulières** sont mises en place.
- La **direction rencontre l'élève et son parent**.

Au-delà du 4^e manquement

Il y aura une **rencontre avec différents intervenants internes ou externes** pour évaluer la situation et **revoir l'organisation des services** dans le but de répondre aux besoins de l'élève (ex : refaire le plan d'intervention, comité clinique, comité d'expertise, etc.).